

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 340

présenté par

Mme Six, Mme Sanquer, Mme Auconie, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau,
Mme Descamps, M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen et Mme Thill

ARTICLE 32

À l'alinéa 1, substituer à la date

« 30 juin 2021 »

la date :

« 31 décembre 2021 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Sénat a souhaité réduire de 6 mois la période durant laquelle la téléconsultation serait remboursée à 100% par l'assurance maladie.

Ce remboursement total par l'assurance maladie permettra d'accompagner l'usage de cet outil que nous cherchons collectivement à démocratiser depuis des années. En plus de connaître un vif et soudain succès, la téléconsultation est très utile durant la crise sanitaire.

Cet amendement vise donc le rétablissement de la rédaction initiale du texte s'agissant de la durée de ce dispositif.